

**Grands Frères Grandes Soeurs
des Appalaches
États financiers
au 31 mars 2018**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Flux de trésorerie	6
Situation financière	7
Notes complémentaires	8 - 11

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
375, rue Labbé
Theftford Mines (Québec) G6G 1Z4

T 418 335-7511

Aux administrateurs de
Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches tire des produits d'activités d'autofinancement dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits d'activités d'autofinancement, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2018 et 2017, de l'actif à court terme aux 31 mars 2018 et 2017 et de l'actif net aux 1er avril 2017 et 2016 et aux 31 mars 2018 et 2017. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2017, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe de fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches au 31 mars 2018 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Thetford Mines
Le 19 juin 2018

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A109759

Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Produits		
Apports		
Subventions M.S.S.S.	78 298	53 471
Centraide	38 471	40 116
Dons	460	6 119
Camp pédagogique	12 500	14 625
Cachette à contes	2 740	5 253
Autofinancement	16 557	23 600
Autres revenus	391	1 513
	<u>149 417</u>	<u>144 697</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	78 530	86 125
Location d'équipement	316	
Charges locatives	5 384	5 287
Entretien et réparations de l'équipement	151	1 294
Assurances	2 547	2 422
Activités	1 980	2 248
Activités d'autofinancement	1 279	2 284
Taxes foncières	322	320
Frais de déplacements	3 714	3 712
Camp pédagogique	12 803	14 314
Cachette à contes	2 740	5 253
Frais de repas	830	699
Frais pour bénévoles	1 230	1 265
Affiliation	2 900	2 900
Télécommunications	2 455	1 768
Publicité	837	777
Fournitures et frais de bureau	2 013	2 486
Frais de formation	725	1 654
Honoraires professionnels	7 830	3 724
Honoraires de comptabilité	4 314	747
Frais bancaires	268	338
Amortissement des immobilisations corporelles	812	869
	<u>133 980</u>	<u>140 486</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>15 437</u>	<u>4 211</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Solde au début	34 052	29 841
Excédent des produits par rapport aux charges	15 437	4 211
Solde à la fin	<u>49 489</u>	<u>34 052</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	15 437	4 211
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	812	869
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Déductions à la source à recevoir	810	(810)
Taxes à la consommation à recevoir	2 337	(1 855)
Autres montants à recevoir	140	1 043
Créditeurs	1 484	(3 624)
Apports reportés	<u>(4 428)</u>	<u>3 152</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	16 592	2 986
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(1 238)</u>	
Augmentation nette de l'encaisse	15 354	2 986
Encaisse au début	<u>45 239</u>	<u>42 253</u>
Encaisse à la fin	<u>60 593</u>	<u>45 239</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches

Situation financière

au 31 mars 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	60 593	45 239
Dédutions à la source à recevoir		810
Taxes à la consommation à recevoir	1 443	3 779
Autres montants à recevoir		140
	<u>62 036</u>	<u>49 968</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 3)	2 780	2 354
	<u>64 816</u>	<u>52 322</u>
PASSIF		
Court terme		
Créditeurs (note 4)	8 392	6 907
Apports reportés (note 5)	6 935	11 363
	<u>15 327</u>	<u>18 270</u>
ACTIF NET		
Non affecté	46 709	31 698
Investi en immobilisations	2 780	2 354
	<u>49 489</u>	<u>34 052</u>
	<u>64 816</u>	<u>52 322</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu qui a pour mission de prévenir le décrochage scolaire auprès des élèves du primaire et du secondaire, d'améliorer l'estime de soi, les habitudes de vie et les habiletés sociales des élèves du primaire et du secondaire, d'offrir un modèle significatif aux enfants issus de familles monoparentales et de soutenir les relations parents/enfants.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes de l'actif net.

De plus, l'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Produits provenant des activités d'autofinancement

Les produits provenant des activités d'autofinancement sont constatés au moment de l'activité et de leur encaissement. Le passif lié à la fraction des produits encaissés mais non encore gagnés est comptabilisé à l'état de la situation financière à titre de produits reportés.

Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût ou au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût ou au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels qui suivent :

	<u>Taux</u>
Ameublement et équipement	20 %
Équipement informatique	30 %

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2018		2017
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Ameublement et équipement	5 805	5 178	627
Équipement informatique	9 835	7 682	2 153
	15 640	12 860	2 780
			2017
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Ameublement et équipement	5 805	5 022	783
Équipement informatique	8 597	7 026	1 571
	14 402	12 048	2 354

4 - CRÉDITEURS

	2018	2017
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	2 491	2 778
Salaires et vacances à payer	5 372	3 901
Retenues à la source à payer	529	228
	8 392	6 907

Les sommes à remettre à l'État totalisent 529 \$ au 31 mars 2018 (228 \$ au 31 mars 2017).

5 - APPORTS REPORTÉS

	2018	2017
	\$	\$
Cachette à contes		
Solde au début	8 175	8 221
Montant encaissé	1 500	5 217
Montant constaté aux résultats	(2 740)	(5 263)
Solde à la fin	6 935	8 175
Centraide		
Solde au début	3 188	
Montant encaissé	35 283	43 304
Montant constaté aux résultats	(38 471)	(40 116)
Solde à la fin	6 935	3 188
	6 935	11 363

Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

6 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les autres montants à recevoir étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

7 - ENGAGEMENT

Location de bâtiment

L'organisme s'est engagé d'après un contrat de location échéant le 31 mai 2019, à verser une somme de 6 410 \$ pour un bâtiment. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 5 492 \$ en 2019 et 918 \$ en 2020.

Location d'équipement

L'organisme s'est engagé d'après un contrat de location échéant le 23 octobre 2023, à verser une somme de 2 844 \$ pour de l'équipement. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 632 \$ de 2019 à 2022 et 316 \$ en 2023.